



BULLETIN D'ADHÉSION – SAISON 2023/2024 ADULTE

	MEMBRE ADULTE 1	MEMBRE ADULTE 2
NOM ET PRÉNOM		
NOM DE NAISSANCE		
DATE DE NAISSANCE		
VILLE DE NAISSANCE ET NATIONALITÉ		
EMAIL		
ADRESSE COMPLÈTE		
TÉLÉPHONE DOMICILE ET PORTABLE		

COTISATION ANNUELLE MEMBRE CLUB

La cotisation permet, entre autres, la réservation du terrain extérieur et des terrains intérieurs (salle chauffée, éclairage compris) du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Les cotisations été sont valables du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2024. L'achat du badge est obligatoire et donne accès aux terrains du TC Sierentz.

	ADULTE	COUPLE	JEUNES-ÉTUDIANTS	2 JEUNES D'UNE MEME FAMILLE	TOTAL
COTISATION INDIVIDUELLE	120 €	200 €	80 €	140 €	€
COTISATION PARENT-ENFANT	60 €				€
COTISATION ÉTÉ licence découverte comprise	60 €				€
BADGE obligatoire pour l'accès au complexe	6 €				€
CARNET TICKETS INVITÉ (6 TICKETS)	50 €				€

LICENCE FFT

LICENCE FFT 2023	32€	€
------------------	-----	---

ENTRAINEMENTS

		PRENOM	
LOISIR (1 H / SEMAINE)	220 €		€
COMPÉTITION (1 H 30 / SEMAINE)	280 €		€

TOTAL À PAYER

TOTAL COTISATIONS		€
TOTAL LICENCES		€
ENTRAINEMENTS		€
TOTAL A PAYER		€

MODE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- ESPÈCES : _____ €
 CHÈQUE : _____ €
 VIREMENT : _____ €

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical de moins de 1 an portant la mention « tennis » est obligatoire.

Il est valable 3 ans. Pour le reconduire d'une année sur l'autre, vous devez attester par la négative à l'ensemble des questions de santé QS-SPORT Cerfa n°15699*01.

	MEMBRE ADULTE 1	MEMBRE ADULTE 2
DATE DU NOUVEAU CERTIFICAT		
QS-SPORT si vous nous avez fourni un certificat il y a moins de 3 ans J'atteste répondre NON à toutes les questions en apposant ma signature		

Le soussigné, (membre adulte n°1)

Le soussigné, (membre adulte n°2)

reconnaît que l'adhésion au Tennis Club Sierentz entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la FFT.

reconnaît que seuls les membres à jour de cotisation sont autorisés à utiliser les courts.

reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé.

reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel : <https://tenup.fft.fr/Garanties-assurances> cout de l'option 1 est de 45€ par licencié, celui de l'option 1+ est de 75€. Le licencié désireux d'adhérer l'une de ces 2 options devra envoyer sa demande accompagnée d'un chèque du montant de l'option choisie en précisant le n° du contrat F097594.016C, son n° de licence, son adresse et des coordonnées téléphoniques à AIAC 14 rue de Clichy 75000 Paris.

autorise le TCS, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2023-2024, l'image de la (des) personne(s), objet(s) de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet et les réseaux sociaux du club).

L'adhésion au Club entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis (dont ses organes déconcentrés tels Liges et Comités Départementaux). Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles pour des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT.

Date :

Signature(s) :